

# Information REGIE PERI-EXTRA SCOLAIRE

**LES TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2017/2018** (Fin 31/08/2018)  
(Restauration - Clae - Alsh)

LE CONSEIL MUNICIPAL A DECIDE DE FIXER LES TARIFS A  
COMPTER Du 18 Décembre 2017 COMME SUIT :

## **PERI-SCOLAIRE**

### **RESTAURATION**

• JOURNALIER Enfant	L'unité.....	3.54 €
• MENSUEL Applicable à partir de la 11 <sup>ème</sup> unité	Le forfait.....	36.22 €
• JOURNALIER Adulte	L'unité.....	5.45 €
• JOURNALIER Panier repas PAI	L'unité.....	1.20 €

\*\*\*\*\*

### **CLAE**

• MENSUEL	Le forfait ...Applicable à partir de la 14 <sup>ème</sup> unité	18.10 €
• LE POINTAGE (matin <u>OU</u> soir)	L'unité.....	1.20 €

SI QUOTIENT FAMILIAL INFERIEUR OU EGAL A 723

Tarifs applicables uniquement avec justificatif de la CAF des LANDES (civ 2018)

• MENSUEL	Le forfait ...Applicable à partir de la 14 <sup>ème</sup> unité	17.64 €
• LE POINTAGE (matin <u>OU</u> soir)	L'unité.....	1.18 €

\*\*\*\*\*

## **EXTRA-SCOLAIRE**

### **ALSH**

Journée du mercredi avec repas	.....	6.92 €
Demi journée Petites vacances sans repas	....	5.38 €
Journée avec repas	. .	10.80 €

SI QUOTIENT FAMILIAL INFERIEUR OU EGAL A 723

Tarifs applicables uniquement avec justificatif de la CAF des LANDES (civ 2018)

Journée du mercredi avec repas	.....	6.82 €
Demi journée Petites vacances sans repas	....	5.28 €
Journée avec repas	....	10.56 €

## **MISE A JOUR DE VOS DOSSIERS : aides**

**POUR BENEFICIER DES AIDES DES LA FACTURE DE JANVIER 2018, VEUILLEZ NOUS FAIRE PARVENIR AVANT LE**

**31/01/2018 :**

**CARTE D'IDENTITE VACANCES CAF des LANDES 2018**  
**ATTESTATION IGESA Action sociale des armées**  
**BONS VACANCES de la MSA**  
**COS comité d'œuvre sociale**  
**Sans justificatif le tarif plein sera appliqué**

## ACCUEIL PUBLIC

TOUS LES MATINS  
Le MARDI et JEUDI APRES-MIDI

## LES HORAIRES

» de 9 h. à 12 h.  
» de 14 h. à 17 h.

### PAIEMENT :

Espèce, chèque, carte bancaire,  
**EN LIGNE PAR LE PORTAIL FAMILLE**

Renseignements, Modification inscription, Attestation fiscale

### CESU préfinancé

CLAE  
ALSH MOINS DE 6 ANS

### CHEQUE VACANCES (ANCV)

ALSH 3-5 ans et ALSH 6-12 ans



### Des boîtes aux lettres :

» MAIRIE

\*Service affaires scolaires

LES CHEQUES DEVRONT ETRE LIBELLES A L'ORDRE DU : **Régisseur PERLE-EXTRA SCOLAIRE**

« Pas de paiement en espèce dans les boîtes aux lettres »

» ECOLE DE LA PLAGE

rue des PINSONS

## **MODALITES D'INSCRIPTION DANS LES SERVICES**

### RESTAURATION SCOLAIRE

La facturation sera établie à l'unité jusqu'au 10<sup>ème</sup> pointage et au-delà un forfait sera automatiquement appliqué,

**Il est impératif de faire une pré-inscription (à l'Ecole)**

**POUR LES ELEMENTAIRES:** l'enfant devra informer la personne qui fait le pointage.

**POUR LES MATERNELLES \* :** Les parents devront informer le personnel dans la classe ou à l'entrée de l'école.

\*Nous rappelons qu'en maternelle uniquement la restauration est limitée à 5 repas maximum dans le mois sauf sur présentation des justificatifs : attestation d'employeur des 2 parents, jugement si l'enfant est uniquement à la charge d'un seul d'entre vous, copie du livret de famille 3 enfants et +)

### CLAE : Centre de Loisirs Associé à l'Ecole

(Matin 7H15 \*\*\* Soir 18h30

(TAP de 16h à 17h) )

La facturation sera établie à l'unité jusqu'au 13<sup>ème</sup> pointage et au-delà un forfait sera automatiquement appliqué.

Le MATIN accueil sans inscription, le SOIR, un pointage est organisé afin de rassembler les enfants :

**POUR LES ELEMENTAIRES :** l'enfant devra informer la personne qui fait le pointage.

**POUR LES MATERNELLES :** les parents devront informer le personnel dans la classe ou à l'entrée de l'école.

### ALSH MERCREDI Scolaire : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

**Pour des raisons de sécurité et d'organisation (restauration - effectif - encadrement)**

**INSCRIPTION** par le PORTAIL FAMILLE « Boîte de réception – nous contacter » ou directement au service enfance 05-

58-83-40-40, avant le MARDI 12H, confirmation le mercredi matin auprès du personnel du CLAE . **Pas**

**d'inscription auprès des agents dans les écoles.**

**POUR LES ELEMENTAIRES:** l'enfant devra informer la personne qui fait le pointage du CLAE.

**POUR LES MATERNELLES :** les parents devront informer le personnel du CLAE .

### ALSH VACANCES : Petites et grande vacances Accueil Loisirs Sans Hébergement

**Pour des raisons de sécurité et d'organisation (restauration - effectif - encadrement)**

**INSCRIPTION** à la Mairie au Service Enfance 05-58-83-40-40 ou par le PORTAIL FAMILLE « Boîte de réception – nous contacter » ou directement

au Service Enfance 05-58-83-40-40 avant le JEUDI 12h pour la semaine suivante et directement auprès de la structure durant les vacances.

### LES INSCRIPTIONS alsh REALISEES PAR LE PORTAIL FAMILLE

«**Icone : Boîte de réception-nous contacter**»

A la prise en compte de votre message, vous recevrez obligatoirement une réponse sur le site, positive ou négative en fonction de la capacité d'accueil des structures.

**Le mardi : avant 12 h** pour le Mercredi et **Pour les vacances : le Jeudi avant 12 h** pour la semaine suivante.

**PAS DE RESERVATION EN COURS DE SEMAINE**

**En cas d'absence de l'enfant fournir un justificatif médical.**